AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE



0 N2 9 3 1/ANACIM/DG/DSV/CPC

Le Directeur général,

Dakar, le 1 0 NOV 2021

OBJET: Validation de l'agrément de l'organisme de maintenance GMA

Monsieur le Dirigeant responsable,

Suite à votre candidature, je vous notifie, par la présente, que l'agrément n° **FR.145.0647**, délivré par l'OSAC à l'organisme de maintenance General Maintenance Aero (GMA) est validé par l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIM) sous la référence SN.145.VAL.035.

Cette validation autorise GMA à entretenir tout produit aéronautique d'aéronef inscrit au registre d'immatriculation du Sénégal et conformément audit agrément validé. GMA est aussi autorisé, par la présente, à délivrer les autorisations pour remise en service en utilisant la référence de validation d'agrément ci-dessus.

Cette validation est **valable jusqu'au 09 novembre 2023**, sauf en cas de renonciation, suspension ou retrait de la présente validation. Vous noterez que cette validation est automatiquement retirée dans le cas où l'agrément d'organisme de maintenance n° FR.145.0647 susmentionné ne serait plus valide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Dirigeant responsable, l'expression de ma considération distinguée.

Sidy GUEYE

A

Monsieur Francis MICHEAU Dirigeant Responsable Zone Juliette – Rue du SEL – Bâtiment 128F 34393 Orly Aérogare Cedex FRANCE